Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025109-DE

moëlan sur-mer — molan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2025/109

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2025

L'An deux mille vingt cinq
Le jeudi dix-huit décembre à 18H

Date de convocation : 11 décembre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence de Madame Marie-Louise GRISEL, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Marie-Louise GRISEL	X		Dominique MALCOSTE	X	
Gwénaël HERROUET	X		Dominique IGNERSKI		X
Christelle FÉNÉON	X		Maryse RIOUAL	X	
Franck CHANVRIL	X		Alain RICHET		X
Christine CIPOLLINA	X		Benjamin BRUNET	X	
Yannick MOËLO	X		Louise BOURLON-TRÉGUIER		X
Sylvie FAUGLAS	X		Patrick DEFOSSEZ	X	
Laurent BELLEC	X		Josée GUIGOUREZ	X	
Isabelle MOIGN	X		Christophe RIVALLAIN		X
Jean RAISON	X		Brigitte OFFRET	X	
Annick LE CORRE	X		Philippe GUYVARC'H	X	
Béatrice ANDRIEU	X		Jean-Claude TYTECA	X	
Tom IRLANDE		X	Gaëlle TRÉGUIER	X	
Jacky ABÉLARD	X		Jean-Arnault DERENS	X	
Véronique BACQUE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Tom IRLANDE	Benjamin BRUNET
Dominique IGNERSKI	Isabelle MOIGN
Alain RICHET	Jean RAISON
Louise BOURLON-TRÉGUIER	Christelle FÉNÉON
Christophe RIVALLAIN	Philippe GUYVARC'H

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Jean RAISON	82,76 %	29	24	5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan
2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer • 2, straed ar Milnoù - 29350 Molan
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025109-DE

DCM 2025/109 : COMPTE-RENDU DE MADAME LA MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION N° 031-2020 EN DATE DU 16 JUILLET 2020

RAPPORTEUR : Madame la Maire

Madame la Maire informe le Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en matière de :

Marchés publics

- **Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage Pôle Scolaire n° 2025-001 :** Achat de services

  Quarante-huit sociétés ont retiré le dossier sur Mégalis et douze ont répondu à l'offre :

  - Team Concept
  - Team Concept
  - Avensia
  - Préprogram
  - Embase
  - Atelier IOD
  - Arjuna
  - CERUR
  - Etyo Real Estate
  - Co-s
  - Sembreizh
  - Crescendo Conseil

  Date de remise des plis : 14 avril 2025 à 12H.
  Les entreprises ont transmis leur proposition dans les délais.
  L'offre retenue est celle de la société CO-S (57 197 euros HT soit 68 634 euros TTC).

- **Marché de voirie pour l'opération de Kergroës n° 2025-007 :** Travaux de voirie

  Neuf sociétés ont retiré le dossier sur Mégalis mais une seule a répondu à l'offre : Colas Centre Ouest.
  Date de remise des plis : 21 novembre 2025 à 12H.
  L'entreprise a transmis sa proposition dans les délais.
  L'offre est retenue pour un montant de 573 718 euros HT (soit 688 462,32 euros TTC).

- **Marché n° 2025-010 :** Emprunt bancaire de 1 000 000 € au maximum.

  Sept sociétés ont été consultées, 5 ont répondu et dix-neuf offres ont été déposées.
  Date de remise des plis : 3 novembre 2025 à 12H.
  L'offre est retenue est celle du Crédit Mutuel de Bretagne suivant les modalités suivantes :

Montant en Euros	800 000,00 €
Objet	Emprunt 2025
Durée	15 ans
Taux Variable	Taux du Livret A + marge de 0,50 %
Périodicité	Trimestrielle
Type d'amortissement	Amortissement constant
Commission d'engagement	0,10 %

Arrêtés municipaux

- Arrêté de fongibilité des crédits portant décision budgétaire modificative n° 175-2025 en date du 20 novembre 2025 considérant le besoin d'ajuster les sections d'investissement et de fonctionnement par le biais de virement de crédits de chapitre à chapitre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025109-DE

VU la délibération n° 031-2020 en date du 16 juillet 2020,
VU l'exposé de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE de ce porter à connaissance.

Pour extrait certifié conforme.

Marie-Louise GRISEL
Maire de MOËLAN-SUR-MER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.